



action
innocence 

Protéger les enfants sur Internet

La protection passe par la prévention

Internet est un moyen de communication formidable et incontournable pour l'échange et l'accès à la connaissance. Mais sur Internet, des dangers existent, comme partout. Accessible d'un ordinateur, d'un téléphone portable, d'une console de jeux ou d'une télévision

via le fournisseur d'accès, Internet présente des risques que les parents doivent connaître pour mieux protéger leurs enfants.

En effet, les jeunes internautes sont souvent confrontés à des contenus indésirables, préjudiciables et dangereux (pornographie, pédophilie, violence, racisme, incitation au suicide, apologie de l'anorexie, trafics en tous genres...). Les mineurs peuvent également être contactés, à leur insu, par des personnes mal intentionnées.

Acteurs et utilisateurs du Net, enfants et adolescents doivent appliquer des règles d'éthique et de prudence pour leur sécurité, mais aussi respecter le droit à l'image et à la vie privée.

Etre informé, c'est être mieux préparé à éviter les pièges d'Internet. C'est aussi s'engager à utiliser ce média de façon responsable et citoyenne.

Action Innocence, c'est :

- la **prévention** par des interventions dans les établissements scolaires effectuée par des psychologues ;
- la **sensibilisation** par de grandes campagnes dans les médias ;
- la **participation** à la lutte contre le trafic de fichiers pédopornographiques avec les services de gendarmerie et de police en Europe.

Association Action Innocence
181, avenue Victor Hugo - 75116 Paris

www.actioninnocence.org
france@actioninnocence.org

Les conseils d'Action Innocence...

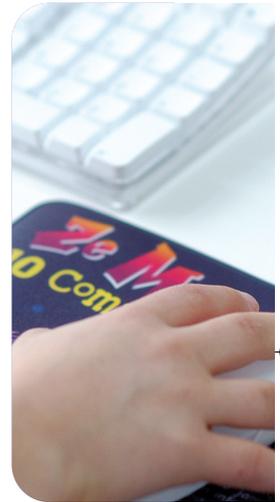
... aux parents

- **Installez un logiciel de contrôle parental** : celui gratuit de votre fournisseur d'accès, ou un parmi notre banc d'essai comparatif consultable sur www.filtra.info. Et n'oubliez pas d'activer le contrôle parental sur le téléphone mobile de votre enfant. Attention : aucun filtre ne remplacera votre vigilance de parent !
- **Engagez un dialogue** permanent avec votre enfant sur son usage d'Internet, ce qu'il y fait, les sites qu'il aime...
- **Évitez de laisser un jeune enfant seul devant l'écran**, placez toujours l'ordinateur dans une pièce commune, et surtout pas dans sa chambre, afin de garder un œil sur ce qu'il fait.
- **Encadrez l'utilisation d'Internet**. Nombre d'heures autorisées par jour, horaires, applications autorisées, sites déconseillés...
- **Développez son esprit critique** et insistez sur le fait que tout ce qui se trouve sur Internet n'est pas toujours vrai.
- **Expliquez-lui ce qui ne vous semble pas acceptable**, en tenant compte de son âge, et expliquez-lui en quoi vous désapprouvez le contenu.
- **Rappelez-lui qu'un pseudo peut cacher n'importe qui**. Les personnes avec lesquelles il communique ne sont pas toujours celles qu'elles prétendent être.
- **Informez-le des risques liés à la divulgation d'informations ou d'images personnelles** (nom, adresse, numéro de téléphone, photos, vidéos...) pour éviter que celles-ci soient détournées, truquées, exploitées par des personnes mal intentionnées.
- **Insistez sur les risques d'une rencontre** avec un interlocuteur connu sur le Net. Expliquez à l'enfant que s'il fixe malgré tout un rendez-vous, il doit en informer un adulte de confiance (un parent ou un proche). Il doit s'y rendre accompagné, dans un endroit public et fréquenté, pendant la journée.
- **Prévenez votre enfant qu'il peut tomber sur des images choquantes ou dérangeantes** et demandez lui de vous en parler si cela arrive, car le plus souvent, il n'est pas responsable de ce qu'il a vu.

Le rôle des parents est essentiel :

- ▶ Téléchargez nos vidéos et nos dossiers pratiques sur www.actioninnocence.org/france/télécharger
- ▶ Demandez une intervention d'Action Innocence dans l'établissement scolaire de votre enfant en envoyant un mail à france@actioninnocence.org

- **Respectez la signalétique Pegi** lorsque vous achetez un jeu vidéo pour votre enfant. La recommandation d'âge et les descripteurs de contenu vous permettent de vous assurer que le jeu est approprié à l'âge du joueur.



Pour leur sécurité, vos enfants doivent s'engager

... aux enfants

Les 10 astuces de base à connaître et à appliquer :

- 1 Sois prudent, tu ne sais pas qui est derrière l'écran !
- 2 Ne donne pas ton nom, ton âge, ton adresse ni ton téléphone !
- 3 N'accepte jamais un rendez-vous sans être accompagné(e) d'un adulte !
- 4 Attention à ton langage : pas d'injures ni de propos racistes !
- 5 N'envoie pas de photo ni de vidéo à n'importe qui !
- 6 Ne te déshabille pas devant une webcam, tu peux être enregistré(e) !
- 7 Ne communique jamais ton mot de passe !
- 8 Ton blog peut être utilisé à ton insu. Attention à ce que tu y mets !
- 9 Ne réponds pas aux messages qui te choquent !
- 10 Si une image te dérange, parles-en à un adulte !



... aux adolescents

Sur Internet, c'est comme dans la vie, il y a des règles de prudence à respecter

- 1 Un pseudo peut cacher n'importe qui : soyez vigilants sur Internet.
- 2 Suivez votre intuition : si quelque chose vous dérange, coupez le contact et supprimez-le.
- 3 Attention aux mauvaises rencontres. Cela n'arrive pas qu'aux autres. Si vous allez à un rendez-vous avec quelqu'un rencontré sur le Net, n'y allez jamais seul et avertissez un adulte de confiance.
- 4 Attention à ce que vous mettez sur votre blog : n'importe qui peut y accéder, se servir de son contenu et même le détourner.
- 5 Ne mettez ni photos, ni vidéos de vous ou de quelqu'un d'autre : elles peuvent être truquées et détournées à votre insu.
- 6 Méfiez-vous des manipulations psychologiques qui circulent à travers des sites et des blogs. Elles peuvent être très dangereuses (incitation à l'anorexie, au suicide...).
- 7 Etre derrière un écran ne vous autorise pas à faire n'importe quoi : pas d'injures, pas de diffamation envers quiconque.
- 8 Rappelez-vous : le téléchargement illégal de musiques et de films est sanctionné par la loi.
- 9 L'utilisation de la webcam ou de la fonction vidéo d'un téléphone portable doit se faire dans le respect d'autrui. Pensez à débrancher votre webcam lorsque vous ne l'utilisez pas.
- 10 Vous n'êtes pas anonyme sur internet : en cas d'infraction, les autorités compétentes peuvent facilement remonter à votre adresse IP et au titulaire de l'abonnement Internet.

ger à respecter ces conseils. Parlez-en avec eux !

Petit lexique

Avatar / représentation graphique de l'internaute, par exemple dans les jeux vidéo en ligne.

Blog / site personnel interactif dans lequel l'internaute peut publier des photos, des vidéos, des textes.

Contrôle parental / logiciel qui s'installe sur l'ordinateur et qui permet de restreindre l'accès à certaines application et de bloquer l'accès à certains sites inappropriés aux enfants.

Messagerie instantanée - tchat / programme permettant de dialoguer en direct. Il existe des tchats ou messageries privés où l'on échange généralement avec des personnes connues (le plus courant étant MSN) et des tchats publics où l'on discute avec des inconnus.

Net-rumeur ou hoax / information envoyée par email, généralement fausse (avis de recherche, faux virus) avec demande d'envoyer à tout le carnet d'adresse. Evitez de faire suivre ce type

de chaîne et consultez www.hoaxbuster.com pour distinguer le vrai du faux.

Réseaux sociaux / communautés d'utilisateurs qui se créent des profils dans lesquels ils publient des informations personnelles (ex : Facebook, Myspace...).

Spyware / en français, logiciel espion. Il s'agit d'un virus qui entre dans un ordinateur pour en voler les informations sans qu'on le sache. Il peut activer une webcam et/ou un micro et enregistrer ce qui se passe dans une pièce.

Télécharger / importer des fichiers depuis Internet vers son propre ordinateur. Le téléchargement peut être gratuit ou payant. Attention surtout à ne jamais télécharger illégalement musiques ou films protégés par les droits d'auteurs.

Webcam / caméra connectée à l'ordinateur et à Internet permettant de se voir.

Votre soutien est indispensable !

Nous avons besoin de vous :
FAITES UN DON !

Action Innocence vous remercie de l'aider à poursuivre ses actions de prévention en envoyant vos dons à :

Action Innocence
181, avenue Victor Hugo - 75116 Paris.

Action Innocence est une association loi 1901 d'intérêt général; tout don permet de bénéficier d'une déduction fiscale de 66% pour les particuliers et de 60% pour les entreprises.

Quelques sites utiles

www.actioninnocence.org :

site de l'association

www.filtrat.info : test comparatif annuel des principaux logiciels de contrôle parental

www.foruminternet.org : organisme de référence en matière de droit et société dans le monde numérique

www.hoaxbuster.com : site recensant les canulars du web

www.internetsanscrainte.fr : portail d'information et de réponses pratiques

www.internet-signalement.gouv.fr : portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet

www.pedagojeux.fr : site d'information pour les parents sur les jeux vidéo

www.pointdecontact.net : point de signalement des fournisseurs d'accès Internet français

Nos partenaires :

